

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 MAI 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à 19h38, le Conseil d'Administration du CCAS de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS,

Nombre de membres du CCAS en exercice : 11  
Nombre de membres du CCAS présents : 10  
Nombre de Votants : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 6 mai 2025

Présents	Magali BONNET-AMELINE, Denis BOSSARD, Nicolas BOUCHER, Guy CAILLE, Ophélie CONCY-LAIR, Annick CORBINEAU, Maryvonne GUIBERT, Jérôme LETOURNEAU, Dorothée MORIN (arrivée à 19h41), Christine ZAKAS
Absents excusés	Myriam GERMAIN, absente excusée, pouvoir donné à Ophélie CONCY-LAIR
Absents	
Secrétaire de séance	Jérôme LETOURNEAU

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté. Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, ouvre la séance à 19h38 et rappelle l'ordre du jour.

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 20 mars 2025
- Situations particulières

### AFFAIRES FINANCIERES

- Demande(s) de subvention
- Participation du CCAS aux « Ateliers Cognitifs »
- Appel à cotisation UDCCAS

### QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés : définition des groupes de travail
- Organisation de la veille Plan Canicule / Plan Grand Froid
- Organisation de la Semaine Bleue
- Sortie culturelle pour l'été
- Formalisation des acceptations et refus d'aides

### D20250515\_01 - Election du secrétaire de séance

#### DÉLIBÉRATION

En application de l'article L. 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme LETOURNEAU propose sa candidature comme secrétaire.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE la candidature de Monsieur Jérôme LETOURNEAU comme secrétaire de séance.

#### VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

#### DÉBATS

Aucune question n'est posée.

### D20250515\_02 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 20 mars 2025

#### DÉLIBÉRATION

Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 20 mars 2025.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 20 mars 2025.

#### VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

#### DÉBATS

Aucune question n'est posée.

## D20250515\_03 - Demande de subvention – IME Terres de Montaigu

### DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Madame Ophélie CONCY-LAIR

L'IME Terres de Montaigu a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025 auprès du CCAS afin de maintenir l'ouverture culturelle avec l'accompagnement adapté aux besoins des jeunes et de financer un intervenant professionnel pour l'atelier théâtre dans le cadre de la participation au festival Mont'en scène.

Cette demande de subvention a été présentée aux membres du conseil d'administration du CCAS le 20 mars 2025 et il a été décidé de demander un complément d'information pour connaître le nombre d'élève(s) de Remouillé accueilli(s) avant une prochaine étude.

Un courrier en date du 8 avril 2025 leur a donc été adressé en ce sens et le 25 avril 2025 l'IME Terres de Montaigu a apporté une réponse par mail en indiquant que la structure accueille actuellement une élève remouillénne.

Monsieur le Président propose, à la suite des débats, d'adopter le versement d'une subvention de 50 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du budget CCAS 2025.

### VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

### DÉBATS

Aucune question n'est posée.

## D20250515\_04 - Demande de subvention – EHPAD Mon Repos (Aigrefeuille-sur-Maine)

### DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Madame Ophélie CONCY-LAIR

L'EHPAD Mon Repos situé à Aigrefeuille-sur-Maine a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025 auprès du CCAS afin de soutenir la réalisation d'un projet de voyage (transport, hébergement, restauration, visites culturelles).

Dans le cadre de leur engagement pour le bien-être des personnes âgées et la lutte contre l'isolement, l'établissement a décidé de proposer l'organisation d'un séjour à Saumur pour 7 à 8 résidents accompagnés de 3 salariés. Ce projet vise à offrir une expérience hors du cadre habituel de l'EHPAD, pour favoriser le lien social, récréer un sentiment de citoyenneté et ouvrir les résidents à l'extérieur.

Le total prévisionnel des dépenses pour ce projet s'élève à 3 244 €.

Monsieur le Président propose, à la suite des débats, d'adopter le versement d'une subvention de 200 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du budget CCAS 2025.

## VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

## DÉBATS

Aucune question n'est posée.

### **D20250515\_05 - Participation du CCAS aux « Ateliers Cognitifs »**

## DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Madame Ophélie CONCY-LAIR

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine organise depuis 2023, des ateliers de stimulation cognitive à destination des personnes de plus de 60 ans, sans troubles diagnostiqués ou atteintes de légers troubles.

Ces ateliers, animés par une infirmière formée à la stimulation cognitive, permettent aux bénéficiaires de maintenir leurs capacités de mémoire tout en partageant un moment convivial.

Les communes de Gétigné et de Remouillé ont été retenues par le CLIC pour recevoir ces actions. Madame Valérie LUCAS, infirmière, intervient donc sur la commune les mardis 8, 15 et 29 avril 2025 ainsi que les mardis 6, 20 et 27 mai 2025, de 10h à 11h.

Pour information, le budget global de ces ateliers est de 3 456 € pour les deux communes, soit 1 728 € pour Gétigné et 1 728 € pour Remouillé.

Ce budget est décomposé de la manière suivante :

- Le Département, via la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, participe à hauteur de 2 450 €, soit 1 225 € pour la commune de Remouillé ;
- Une participation de 10 € par bénéficiaire est demandée ;
- Les CCAS des communes sur lesquels ces ateliers sont organisés font le choix de prendre à leur charge une partie du coût (586 €), soit 293 € par cycle d'ateliers ;
- Et le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine règle la différence qu'il peut rester.

Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, propose à l'assemblée de verser une participation d'un montant de 293 € correspondant à un cycle d'ateliers.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'attribuer une participation de 293 € à l'entreprise individuelle dénommée « Le Refuge de Mnemosyne » dirigée par Madame Valérie LUCAS, l'intervenante de ces ateliers organisés sur la commune.

DIT que les crédits sont prévus au budget CCAS 2025.

## VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

## DÉBATS

Aucune question n'est posée.

### D20250515\_06 - Appel à cotisation solidaire 2025 - UDCCAS 44

## DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Madame Ophélie CONCY-LAIR

L'Union Départementale des CCAS de Loire-Atlantique (UDCCAS 44) est l'unique structure représentative des CCAS du département. Elle constitue l'échelon intermédiaire entre les CCAS présents sur le terrain et l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS).

L'UDCCAS 44 porte une triple mission :

- Représenter les CCAS dans les instances partenariales et institutionnelles ;
- Mutualiser les pratiques, outils et les connaissances entre professionnels et élus de l'action sociale ;
- Informer, former et accompagner les CCAS, notamment les plus petits ou isolés.

Conscient des fortes tensions budgétaires actuelles, le Conseil d'Administration de l'UDCCAS 44 dans une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2023, a décidé de revoir à la baisse le montant de la cotisation 2025 avec un allégement de 0,01 € par habitant par rapport à 2024.

Les nouveaux barèmes, calculés sur la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (source INSEE) sont les suivants :

Taille de la commune	Tarif 2025 (€ par habitant)	Plafond
Moins de 3500 habitants	0,03 €	Aucun
De 3501 à 12000 habitants	0,04 €	Aucun
Plus de 12000 habitants	0,05 €	Plafonné à 5000 € (après déduction des contributions volontaires en nature)

Pour la commune de Remouillé, la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 1 932 habitants.

Le montant de la cotisation solidaire départementale pour l'exercice 2025 s'élève donc à 57,96 € (1 932 x 0,03 €).

Monsieur Jérôme LETOURNEAU, Président du CCAS, propose à l'assemblée de verser une cotisation à l'UDCCAS 44 d'un montant de 57,96 € au titre de l'année 2025.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'adhésion auprès de l'UDCCAS 44 au titre de l'année 2025.

**DECIDE** le versement de la cotisation solidaire 2025 pour un montant de 57,96 € à l'UDCCAS 44.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 011 article 6281 du budget CCAS 2025.

## VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

## DÉBATS

Aucune question n'est posée.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Repas des aînés : définition des groupes de travail

Cette année le repas des aînés aura lieu le dimanche 7 décembre à la salle Henri Claude Guignard. Pour la mise en place de ce temps fort sur la commune, des groupes de travail ont été définis.

- **Définition de la liste des invités :** Guy CALLE – Annick CORBINEAU – Maryvonne GUIBERT
- **Communication vers les invités :** Ophélie CONCY-LAIR prépare l'invitation sous format papier avec boîtier commun de l'ensemble des membres du conseil d'administration du CCAS. Il y aura également une publication sur la page Facebook, un mail envoyé à la liste de diffusion du CCAS et un article dans le bulletin municipal en septembre.
- **Préparation de l'apéritif :** Christine ZAKAS fait les courses avec l'aide de Dorothée MORIN et Ophélie CONCY-LAIR gère le suivi avec les services techniques. Ensuite l'ensemble des membres du conseil d'administration participent à la préparation des mises en bouche.
- **Demande de devis pour le repas :** Dorothée MORIN contacte le traiteur retenu l'année dernière (Le Chais de l'Epinay au Bignon) et un autre prestataire (Déramé à Gétigné).

- **Recherche de l'animation :** Myriam GERMAIN démarche des prestataires pour la recherche d'une animation avec Christine ZAKAS en soutien. A ce jour soit les prestataires ne sont pas libres à la date de l'évènement ou bien leurs tarifs dépassent le budget alloué au CCAS. Ophélie CONCY-LAIR se charge donc de recontacter le prestataire qui avait réalisé l'animation il y a 3 ans (Les Airs de Daddy).
- **Gestion des colis et ballotins :** Ophélie CONCY-LAIR sollicite les prestataires concernant les colis et Christine se déplace à Intermarché d'Aigrefeuille-sur-Maine pour les ballotins. Ensuite Guy CALLE, Annick CORBINEAU et Maryvonne GUIBERT se chargent de leur répartition sauf pour l'EHPAD où Christine va se déplacer directement pour la distribution des ballotins.

Nicolas BOUCHER a également abordé une possible participation des enfants du CME à cette journée qui sera discutée entre eux avec la collaboration de Sandrine TEISSEDRE (adjointe à l'enfance) et d'Amélie YVIQUEL (responsable service enfance jeunesse).

## 2. Organisation de la veille Plan Canicule / Plan Grand Froid

Rappel des personnes concernées pour une inscription volontaire :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A ce jour il y a 19 personnes qui avaient émis le souhait d'être inscrits sur le registre des personnes vulnérables lors du précédent repas des aînés.

Le CCAS a l'obligation de formaliser ce souhait d'inscription par un formulaire dédié. C'est pourquoi Lucille LIÉNART, agent administratif en charge du CCAS, s'est chargée de les contacter pour connaître leur choix et les inviter à venir en mairie compléter le formulaire s'ils le souhaitaient. En termes de communication, un article va paraître dans le bulletin municipal en juillet et un poste va être également fait sur les réseaux sociaux de la commune.

A noter que ce registre qui était auparavant réalisé à l'aide d'un fichier Excel va être mis en place sur l'interface « Mon suivi social » et que l'extraction de la base de données sera intégrée au Plan de Sauvegarde Communal.

## 3. Organisation de la Semaine Bleue

La Semaine Bleue aura lieu du 6 au 12 octobre 2025 avec pour thématique : «Vieillir : une force à partager !» et comme l'année dernière un partenariat est mis en place avec « BLEU, BLANC, BLOND en Sèvre, Maine et Goulaine » concernant les actions à réaliser pour cet événement.

Le programme intercommunal et intergénérationnel du 11 octobre au 17 octobre 2025 est le suivant :

- Samedi 11 octobre (14H30/18H) => Concert intergénérationnel - Stella Auditorium - Lycée Charles Péguy - 44190 GORGES
- Lundi 13 octobre (14H/16H30) => Jeux de société en intergénération : Boules, Belote... - Salle des Fêtes - 44140 REMOUILLE

- Mardi 14 octobre (14H30/16H) => Lecture intergénérationnelle
- Mardi 14 octobre (18H/19H30) => Prévention santé sur le thème de « *la mémoire* » - Salle Sévria - 44690 LA HAYE FOUASSIÈRE
- Mercredi 15 octobre (8H30 /12H) => Randonnées - 44190 GORGES
- Jeudi 16 octobre (9H30/11H30) => Activités physiques et ludiques pour tous - Salle des Sports - 44690 MAISDON SUR SÈVRE
- Vendredi 17 octobre (10H/11H30) => Animation musique Petite Enfance - EHPAD « *Mon Repos* » - 44140 AIGREFEUILLE SUR MAINE

En ce qui concerne le projet communal, une réflexion a été menée par les membres du Conseil d'Administration sur la poursuite d'une randonnée le mercredi matin comme les autres années.

Après discussion, les membres ont émis l'hypothèse d'une randonnée commune avec l'opération « *Remouillé propre* » organisée par le CME le samedi 11 octobre 2025 avec un départ commun, des parcours différents et une arrivée dans un même lieu pour partager un moment convivial.

Un autre projet intergénérationnel a également été abordé par Madame Ophélie CONCY-LAIR en coopération avec la commission enfance sur le thème « *d'une journée à l'école* ». Quelques aînés de la commune participeraient au temps scolaire pour échanger avec les écoliers et partageraient le repas au restaurant scolaire.

#### 4. Sortie culturelle pour l'été

Lors de la précédente séance, les membres avaient manifesté un intérêt pour l'organisation d'une sortie culturelle aux alentours de l'été (sortie cinéma, théâtre, ...).

Madame Ophélie CONCY-LAIR avait donc proposé aux membres de réfléchir à cette proposition et d'en reparler au prochain Conseil d'Administration.

Après échange entre les membres, aucune proposition n'a été formulée.

#### 5. Formalisation des acceptations et refus d'aides

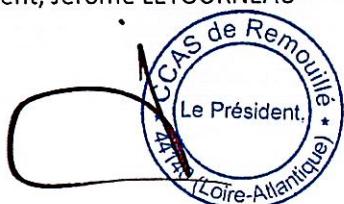
Dans le cadre de la structuration administrative du CCAS il est envisagé de mettre en place des courriers à l'attention des demandeurs d'aides financières afin de formaliser les acceptations et les refus.

Lucille LIÉNART, agent administratif en charge du CCAS, travaille à la préparation de ces éléments et les membres ont approuvé cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions ayant été posées, Monsieur le Président clôture la séance à 21h30.

Fait et délivré en séance,  
Les jour, mois et an que dessus  
Remouillé, le 15 mai 2025

Le Président, Jérôme LETOURNEAU



Le secrétaire de séance, Jérôme LETOURNEAU

